

Prend acte du projet de collaboration élaboré par la Commission de coopération intellectuelle au cours de sa dix-septième session;

Et décide, pour faciliter la réalisation du programme envisagé par la réunion d'un comité d'experts scientifiques, l'inscription d'un poste de 6,000 francs au budget de la Société pour l'exercice 1936.

8. *Commissions nationales de coopération intellectuelle.*

L'Assemblée:

Attire l'attention des gouvernements sur la Conférence générale des Commissions nationales de coopération intellectuelle prévue pour 1937, à Paris, dans le cadre de l'Exposition universelle des arts et techniques dans la vie moderne.

Et prie les Etats de faciliter la réalisation de ce projet, en apportant à leurs Commissions nationales une aide substantielle.

9. *Accord international sur les expositions d'art.*

L'Assemblée, faisant sienne la résolution de la Commission de coopération intellectuelle, approuve la mise à l'étude, par l'Office international des Musées, d'un accord international tendant à réglementer les expositions d'art.

10. *Droits intellectuels.*

L'Assemblée:

Invite les gouvernements signataires de la Convention de Paris, révision de Londres, sur la propriété industrielle, à hâter dans la mesure du possible leur ratification,

Et à introduire, le cas échéant, dans leur droit interne, des dispositions maintenant, au moins pendant un certain délai, la protection par brevets des découvertes divulguées par leurs propres auteurs sous la forme de communications scientifiques;

Confie à l'Institut de Coopération intellectuelle, ainsi qu'à l'Institut pour l'unification du Droit privé, agissant d'un commun accord, le soin de poursuivre leurs études et leurs démarches en vue de favoriser, par le rapprochement des Conventions de Berne et de La Havane, la conclusion d'un accord général propre à assurer, dans les pays des deux continents, une protection efficace des œuvres intellectuelles.

11. *Centre international de radiobiologie.*

L'Assemblée signale à la bienveillante attention des Etats membres de la Société des Nations la création, à Venise, d'un Centre international de radiobiologie.

12. *Institut international du Cinématographe éducatif.*

L'Assemblée approuve entièrement les termes des diverses résolutions consacrées par la Commission internationale de coopération intellectuelle au problème du cinématographe éducatif; elle félicite notamment l'Institut de Rome de la publication de la revue *Interciné*, de l'achèvement de son Encyclopédie du cinéma et de la création récente d'un centre d'étude de la télévision.

27. ETABLISSEMENT DES ASSYRIENS DE L'IRAK

La sixième Commission,

Reconnaissant les efforts tentés par le Comité du Conseil pour l'établissement des Assyriens de l'Irak en vue de trouver un lieu où pourraient s'établir les Assyriens désireux de quitter l'Irak;